

Un demi-siècle d'évolution des classements verbaux dans le Petit Larousse illustré

Sophie Piron ¹, Nadine Vincent ²

¹ UQAM – Montréal – Canada

² Université de Sherbrooke – Sherbrooke – Canada

Résumé

Cet article porte sur les constructions verbales contenant un complément prépositionnel obligatoire et analyse l'évolution des classements proposés dans ce cas par un dictionnaire d'usage, le Petit Larousse illustré. Le corpus d'étude est constitué de sept éditions de cet ouvrage. La période couverte va de 1952 jusqu'à 2009. Les constructions considérées comme transitives indirectes dans l'édition de 2009 ont été analysées en fonction de leur évolution de classement au sein des différentes éditions choisies comme référence. Les changements de classement s'expliquent d'abord par la théorie grammaticale qui sous-tend les catégories de transitif indirect et d'intransitif. Ils s'expliquent ensuite par l'analyse des prépositions entrant dans les constructions en question.

Abstract

This paper studies verbal constructions containing an obligatory prepositional phrase. It goes through the evolution of verbal classifications of such constructions, such as they are provided by a common dictionary, the Petit Larousse illustré. The corpus is made up from 7 editions of this dictionary. These editions go from 1952 to 2009. Constructions classified as showing indirect transitivity in the 2009 edition have been analyzed in terms of their evolution from the 1952 edition through the contemporary edition of 2009. Changes in classification are explained by the evolution of grammatical theory in which intransitivity and indirect transitivity are generated. Changes are also explained by the careful analysis of prepositions entering these constructions.

Keywords: verbal constructions, corpus analysis, indirect object complement, indirect transitive verbs, intransitive verbs, verbal classes

1. Objet d'étude

La théorie grammaticale propose des classes verbales et des critères de classement qui évoluent avec la théorie elle-même. Les dictionnaires adoptent la théorie avec un certain décalage et appliquent, à des degrés divers, ces classes et ces critères dans les articles consacrés aux verbes. Ceux-ci sont classés selon la construction dans laquelle ils apparaissent (intransitif, transitif direct, transitif indirect, pronominal, etc.). La définition même de ces classes et, par conséquent, les verbes qui en font partie ont beaucoup évolué depuis une soixantaine d'années. Les constructions les plus touchées par de tels changements sont celles qui présentent un complément prépositionnel. Elles appartiennent aux classes des verbes transitifs indirects et intransitifs.

Cette étude porte plus précisément sur les constructions verbales contenant un complément prépositionnel requis par le verbe; sur l'évolution de leur analyse, qui, dans certains cas, est

passée de la classe des verbes intransitifs à celles des verbes transitifs indirects, et sur le degré d'insertion de cette analyse dans les dictionnaires au fil des rééditions.

2. Corpus

Dans cet article, nous étudions l'évolution des classements verbaux dans le *Petit Larousse illustré* (PLI). Ce dictionnaire a été choisi à cause de son caractère grand public et scolaire. Ses classements devaient *a priori* refléter ce que prônent les nomenclatures grammaticales officielles modernes. La période couverte par cette étude couvre une soixantaine d'années, depuis les années 50 jusqu'à l'époque contemporaine. Sept éditions forment ce corpus. Elles ont été choisies comme références en fonction des refontes du dictionnaire : 1952, 1959, 1968, 1981, 1989, 1998 et 2009.

Nous avons extrait du PLI2009 l'ensemble des constructions identifiées intransitives ou transitives indirectes, qui présentent dans tous les cas un syntagme prépositionnel requis par le verbe. Nous avons ainsi recensé 987 constructions : soit le dictionnaire ne présente que le modèle de construction (par exemple, *tabler sur*), soit il propose un exemple construit ou une citation qui utilise cette construction. Sans l'une ou l'autre de ces informations sur l'usage de la préposition après le verbe, la construction a été considérée comme absente du dictionnaire.

De ces 987 constructions, nous avons soustrait les 82 locutions figées dont la préposition a perdu son indépendance sémantique (*bayer aux corneilles*, *couler à pic*, *en demeurer là*, etc.), pour constituer un corpus de travail de 905 constructions.

Par la suite, nous avons vérifié la catégorie lexicogrammaticale attribuée à ces constructions (verbe intransitif ou verbe transitif indirect) dans les six éditions précédentes qui forment notre référence (1952, 1959, 1968, 1981, 1989 et 1998). Nous avons ensuite constitué un sous-corpus comprenant les 258 constructions avec un syntagme prépositionnel et classées comme transitives indirectes dans le PLI2009, soit 28,5 % du corpus total.

D'une édition à l'autre, des constructions apparaissent, d'autres disparaissent, mais deux constantes se dégagent du sous-corpus : il y a de plus en plus de constructions d'une édition à l'autre (exception faite d'un léger recul en 1968), et il y a de plus en plus de constructions analysées comme étant transitives indirectes.

<i>Sous-corpus</i>	1952	1959	1968	1981	1989	1998	2009
absent (construction, sens ou verbe)	85	56	57	44	15	1	0
construction intransitive	173	52	43	29	14	11	0
construction transitive indirecte	0	150	158	185	229	246	258

Figure 1 : Les constructions transitives indirectes du PLI2009 et leur histoire

L'étude porte sur l'évolution du classement de ces 258 constructions, dont l'analyse a changé entre l'édition de 1952 et celle de 2009, et ce, à des rythmes différents. Nous nous attacherons aux tendances générales qui se dessinent dans l'évolution des classements, et non aux trajectoires particulières et aléatoires (comme le fait que *réfléchir sur*, apparu en 1989, suive la trajectoire de *réfléchir à* : transitif indirect en 1989, intransitif en 1998, puis à nouveau transitif indirect en 2009).

3. Les classements verbaux au fil du temps

Pour comprendre les classements verbaux mis en œuvre par les dictionnaires au cours de la période étudiée, il faut exposer les changements subis par la nomenclature grammaticale dans ce domaine, en particulier dans le cas des verbes transitifs directs et indirects et des verbes intransitifs. Ces catégories reposent sur les fonctions accompagnant le verbe, dont les dénominations ont varié au cours du temps : complément (d'objet) direct [COD ou CD], complément (d'objet) indirect [COI ou CI] et complément circonstanciel [CC] ou complément de phrase [CPh].

3.1. Terminologie grammaticale et classements verbaux au tournant du XX^e siècle

Nous définirons ici les deux classes qui interviennent dans les changements que nous étudions. Il s'agit des verbes transitifs et des intransitifs. La définition de la classe des verbes transitifs repose sur deux notions. La première est la notion sémantique de transitivité, qui exprime le passage d'une action sur un objet. Ainsi, les verbes transitifs sont aussi appelés verbes actifs. La seconde notion est syntaxique et renvoie à un lien privilégié entre un verbe et un complément, qui s'y joint sans préposition. Seuls les verbes pouvant se construire avec un complément direct (CD) sont donc classés en tant que verbes transitifs. La classe des verbes intransitifs (ou verbes neutres) est très hétérogène en regard de celle des verbes transitifs (ou verbes actifs), puisqu'elle comprend des verbes d'action, celle-ci pouvant « demeurer dans le sujet » ou « passer sur un complément [...] à l'aide d'une préposition. » (Larousse, 1877, p. 120, par. 188). Ainsi, les verbes intransitifs se construisent tantôt sans complément, tantôt avec un complément. Dans ce cas, celui-ci est analysé soit comme un complément indirect (CI) soit comme un complément circonstanciel (CC). Si le complément exprime l'objet de l'action et qu'il est introduit par une préposition, il s'agit d'un complément indirect. Si le complément n'exprime ni l'objet de l'action, ni son principe, alors il s'agit d'un complément circonstanciel.

Cette définition perdure longtemps au XX^e siècle, malgré l'apparition de réformes. Les dictionnaires sont les ouvrages qui accusent le plus de retard dans l'insertion des nouveautés grammaticales, puisqu'une réforme requiert, dans ce type d'ouvrage, des changements substantiels, en particulier pour ce qui touche aux verbes, qui sont environ 6 000, sans compter les constructions dans lesquelles chacun de ces verbes peut entrer. Au-delà du nombre d'éléments touchés par un changement dans le domaine des classements verbaux, l'application même du changement pose des difficultés. Il s'agit en effet de procéder à une réanalyse des cas touchés. Il n'est donc pas étonnant que les dictionnaires n'insèrent les avancées grammaticales qu'en accusant un certain retard.

Par exemple, le dictionnaire *Larousse élémentaire illustré* (édition de 1914, revue en 1921) propose encore un classement des verbes et de leurs constructions selon les appellations de verbe actif et verbe neutre. Or, celles-ci sont en perte de vitesse depuis quelques décennies déjà. Dans cette édition du Larousse, lorsqu'un verbe présente une construction avec complément direct, il est alors un verbe actif (par exemple, *aimer quelqu'un, couvrir quelque chose, céder quelque chose*); quand il est employé avec un complément indirect, il est alors un verbe neutre (par exemple, *céder à la force, échapper au danger, fournir aux besoins de quelqu'un*). Le PLI 1952 entérine quelques changements d'ordre grammatical. En effet, il n'utilise plus les appellations de verbe actif et de verbe neutre, au profit des dénominations plus récentes de verbe transitif et de verbe intransitif. Cependant, cette édition présente encore un classement des verbes qui s'inscrit profondément dans la tradition grammaticale, encore perceptible à cette date : un verbe construit avec un complément indirect est un verbe intransitif (par exemple, *céder à la force,*

échapper au danger, fournir aux besoins de quelqu'un). Parmi les 258 constructions verbales classées comme transitives indirectes dans le PLI2009, 173 (67 %) étaient déjà consignées et exemplifiées dans le PLI 1952. Celles-ci sont invariablement classées comme intransitives en 1952.

3.2. Terminologie grammaticale de 1910 et classements verbaux

La terminologie grammaticale a subi de profonds changements au cours de la réforme de 1910 (arrêté promulgué par le ministre de l'Instruction publique), qui propose, pour la première fois, une nomenclature officielle. Les modifications apportées présentent entre autres une réorganisation des définitions des verbes transitifs et intransitifs. Désormais, la notion d'objet de l'action fonde la définition des compléments verbaux et elle apparaît maintenant comme déterminante. Les compléments indiquant l'objet sur lequel porte l'action sont désormais regroupés sous l'appellation de *compléments d'objet*. Si aucune préposition n'intervient entre le verbe et son complément, il s'agit d'un complément d'objet direct (COD); à l'inverse, la présence d'une préposition donnera lieu à un complément d'objet indirect (COI). Comme c'était le cas auparavant, le complément circonstanciel complète le sens du verbe en indiquant des circonstances de l'action, et non un objet de celle-ci. La définition du complément circonstanciel se précise, mais elle prend plutôt la forme d'une liste de cas types que celle d'une définition à l'assise ferme.

L'innovation de cette époque est d'avoir transformé la répartition des verbes entre la classe des transitifs et celle des intransitifs. Ce changement est le corollaire de l'importance accordée à la notion d'objet depuis la fin du XIX^e siècle. En effet, la notion d'objet est devenue un élément clé pour distinguer les compléments directs (CD) et indirects (CI) d'une part, des compléments circonstanciels (CC) d'autre part. Les deux premiers sont devenus théoriquement plus proches l'un de l'autre sur la base de cette notion. Pourtant, l'opposition théorique COD-COI versus CC n'était pas reproduite par l'opposition de classement entre verbes transitifs et verbes intransitifs, qui, elle, fonctionnait sur la dichotomie CD versus CI-CC. Le début du XX^e siècle remédie à ce problème en définissant la classe des verbes transitifs comme étant désormais une classe regroupant les verbes accompagnés d'un complément d'objet direct ou indirect. Les verbes transitifs se divisent désormais en transitifs directs et transitifs indirects selon la « construction du complément d'objet » (Grammaire Larousse, 1936 : 312).

Le PLI1952 présente l'évolution en marche. Les classements verbaux au sein des articles répondent encore totalement à la tradition, alors que les définitions grammaticales qui y correspondent et que présente le dictionnaire oscillent entre tradition et modernité. Du côté de la tradition, *intransitif, ive* est défini comme suit : « Gram. Se dit des verbes qui expriment un état ou une action ne passant pas sur du sujet sur un complément : *les verbes intransitifs n'ont pas de complément direct*. SYN. Neutre. ANT. Transitif, actif. » Du côté de la modernité, « *Verbe transitif*, marquant que l'action faite par le sujet passe sur un complément direct ou indirect. SYN. Actif. ANT. Intransitif ». L'édition de 1952 propose un court traité de grammaire, présenté avant les fameuses pages roses. Ce traité expose clairement les classements verbaux en vigueur depuis les années dix (les verbes présentant un complément d'objet indirect sont transitifs indirects). Le PLI 1952 présente donc des informations théoriques qui sont en contradiction avec l'application qu'il en fait au sein des articles.

Le PLI1959, dont « l'élaboration a représenté non plus une simple mise à jour, devenue insuffisante, mais une refonte totale » (PLI1959 : ii), propose un classement des verbes en accord avec la théorie plus moderne, déjà en œuvre depuis les années 1910. C'est ainsi que le terme de

verbe transitif indirect fait partie de la liste des catégories verbales (1959 : vi). L'utilisation de cette notion ne représente que 26,7% de l'ensemble des constructions avec préposition consignées dans l'édition de 1959 (150 sur 562). Cependant, les constructions transitives indirectes de 1959 représentent déjà 58,1 % de ce type de constructions dans l'édition de 2009 (150 constructions jugées transitives indirectes en 1959 sur les 258 transitives indirectes en 2009).

Selon les versions de la théorie grammaticale en vigueur à cette époque, les constructions transitives indirectes sont introduites soit uniquement par les prépositions *à* et *de* (Lanusse and Yvon, 1931; Larousse, 1936 ; Dubois and Jouannon, 1956) et parfois par la locution prépositive *jusqu'à* (Lanusse and Yvon 1931), soit par n'importe quelle préposition au rang desquelles *à* et *de* sont les plus fréquentes (Dauzat, 1947 ; Grevisse, 1949). La grammaire Larousse de référence définissant le complément d'objet indirect sur la base des seules prépositions *à* et *de*, les constructions prépositives classées comme transitives indirectes dans le PLI1959 n'utilisent assez logiquement que ces prépositions, hormis quelques exceptions. La préposition *à* représente 67,3 % (101 sur 150) des cas de transitifs indirects dans cette édition et la préposition *de*, 28,7 % (43 sur 150). À elles deux, ces prépositions représentent 95,9 % des cas de constructions transitives indirectes en 1959. Les cas résiduels sont davantage à considérer comme des classements exceptionnels qui n'ont pas suivi la ligne éditoriale. Au rang de ces exceptions se trouvent la préposition *sur* (2,7 %, soit 4 cas sur 150), la préposition *après* (0,7 %, soit 1 cas sur 150) et la préposition *avec* (0,7 %, soit 1 cas sur 150).

Il faut souligner qu'une nouvelle nomenclature a été publiée en 1949 en Belgique, qui propose que des prépositions autres que *à* et *de* puissent définir un complément d'objet indirect. Les cas exceptionnels du PLI1959 relèvent peut-être de cette proposition, sinon, plus probablement, du fait que ces compléments prépositionnels étaient considérés comme très liés au verbe et comme des cas de compléments d'objet (*contraster avec*, *attendre après*, *veiller sur*, *mordre dur*, *raffiner sur*, *tabler sur*). L'édition de 1968 ne fait passer qu'un verbe intransitif en transitif indirect avec la préposition *sur* (*anticiper sur ses revenus*). Tous les autres changements d'analyse présentent des constructions prépositionnelles en *à* (augmentation de 3 %) et en *de* (augmentation de 9,3 %). Les changements sont peu nombreux et, surtout, sont confinés aux deux prépositions traditionnellement associées à la fonction de complément d'objet indirect.

Préposition utilisée	Constructions transitives indirectes dans le PLI 1959		Constructions transitives indirectes dans le PLI 1968		Augmentation des constructions transitives indirectes entre le PLI 1959 et le PLI 1968	
à	101	67,3%	104	65,8%	3	3,0%
de	43	28,7%	47	29,8%	4	9,3%
sur	4	2,6%	5	3,2%	1	25,0%
avec	1	0,7%	1	0,6%	0	0,0%
après	1	0,7%	1	0,6%	0	0,0%
	150	100,0%	158	100,0%	8	5,3%

Figure 2 : Les prépositions dans les constructions transitives indirectes du PLI 1959 et du PLI 1968

3.3. Terminologies grammaticales de 1975 et 1998 et classements verbaux

En 1975, l'État français intervient à nouveau dans le domaine de l'enseignement de la grammaire, en publiant la circulaire 75.250, qui présente la nomenclature grammaticale officielle pour l'enseignement du français. Une part de flou règne dans cette circulaire quant à la présentation des fonctions de compléments d'objet et de complément circonstanciel; or, les classements de

transitif direct, transitif indirect et intransitif reposent entièrement sur ces fonctions. La circulaire reconnaît que les « fonctions sont à la fois, mais dans des proportions diverses, d'ordre sémantique et d'ordre syntaxique. » (Mitterand, 1976 : 93) À partir des exemples proposés, il semblerait que la notion de complément circonstanciel soit avant tout syntaxique puisque les exemples donnés contiennent des compléments effaçables (*Le matin, le coq chante; Elle déjeune avec lui*). En même temps, la terminologie entérine l'importance de la sémantique dans la définition des fonctions et conserve ainsi les compléments d'attribution (*C'est toi qui remettra la coupe au vainqueur*) et d'intérêt (*Regardez-moi ce curieux personnage*). L'intransitivité demeure une question en suspens puisque les définitions du groupe verbal et du complément circonstanciel ne sont pas suffisamment précisées et associées l'une à l'autre. Pourtant, l'apparition de la notion de groupe verbal, parmi d'autres du même type, inscrit très fortement la circulaire dans la mouvance linguistique selon laquelle la définition des fonctions, et notamment des fonctions verbales, s'inscrit dans le domaine de la syntaxe.

Parmi les grammaires publiées à cette époque, celles qui s'inscrivent dans la modernité linguistique définissent le groupe prépositionnel à l'intérieur du groupe verbal comme un complément (d'objet) indirect. Ainsi, « les verbes transitifs peuvent être suivis d'un GN [groupe nominal] (ils sont alors transitifs directs), ou d'un GP [groupe prépositionnel] (ils sont alors transitifs indirects). » (Leeman and Dubois, 1977 : 122) Il est clair ici que la transitivité repose sur une définition syntaxique du groupe verbal. Par conséquent, « les verbes non suivis d'un GN objet direct ou d'un GP indirect sont des verbes intransitifs [...]. » (Leeman and Dubois, 1977 : 119). Est donné en exemple de GP indirect *Je sors de chez le dentiste* (p. 121). Cet exemple est fondamental pour la conception de la transitivité puisqu'il confirme qu'une construction transitive indirecte se définit uniquement sur le plan syntaxique, celui de l'appartenance au groupe verbal et que le plan sémantique des circonstances, en l'occurrence celle du lieu (*de chez le dentiste*), n'intervient plus dans la définition de la fonction. En effet, auparavant, toute notion de circonstance impliquait la présence d'un complément circonstanciel et donc le classement de la construction comme intransitive.

En grammaire moderne, les fonctions ont parfois changé de nom pour souligner la différence de perspective. Le changement peut paraître superficiel, mais il est profond. Ainsi, dans certaines grammaires, il n'y a plus de compléments d'objet (directs ou indirects), mais des compléments directs ou indirects. La notion d'objet de l'action ne définit plus ces compléments puisqu'il s'agit d'une notion sémantique. C'est maintenant un rapport de proximité syntaxique avec le verbe (type de groupe, type de pronom, effacement impossible, etc.) qui décrit ce complément du verbe. Tout groupe de mots requis par le verbe en est un complément et, à ce titre, fait partie du groupe verbal.

La définition syntaxique des compléments du verbe remodèle l'organisation des compléments verbaux que la grammaire scolaire traditionnelle avait élaborée. En effet, l'opposition sémantique entre compléments d'objet (directs et indirects) et compléments circonstanciels n'est plus valide. Ce n'est plus la notion sémantique d'objet qui distingue les deux groupes, mais la notion syntaxique de proximité avec le verbe. Les conséquences sont lourdes : les compléments de lieu, de prix, de poids, de mesure, de résultat, etc. sont des compléments directs ou indirects s'ils sont requis par le verbe et ne peuvent être effacés sous peine de rendre la phrase agrammaticale ou d'en changer le sens. Ainsi, *aller à Montréal, vivre au Québec, changer l'eau en vin, peser 60 kilos*. Les anciens compléments circonstanciels ont fondu et ne valent plus que pour les compléments effaçables et déplaçables, sans changement de sens du verbe. Tantôt ils ont conservé leur appellation traditionnelle de complément circonstanciel, tantôt ils portent le nom de compléments de phrase.

En 1998, l'État français a promulgué une nouvelle circulaire sur la nomenclature grammaticale à adopter dans l'enseignement du français. Elle remplace celle de 1975 tout en s'inscrivant dans son prolongement et en prenant « en considération à la fois les acquis de la tradition scolaire et les apports des sciences du langage » (p. 3). Elle est cette fois plus claire en ce qui concerne les compléments prépositionnels essentiels (*Il va à la pêche, Je reviens de Menton, Anne est montée sur la tour*), et le fait qu'il s'agit là de constructions transitives indirectes.

Cette nouvelle conception des fonctions verbales et de la notion de transitivité qui en découle constitue une avancée grammaticale à laquelle n'adhèrent pas toutes les grammaires. Par conséquent, les dictionnaires, et en particulier les dictionnaires grand public, ne suivront pas, en principe, la définition modernisée et n'appliqueront pas les changements qui s'ensuivent. « En principe » en effet, puisque si les dictionnaires ne semblent pas cautionner la transitivité selon sa définition modernisée, ils s'inscrivent malgré tout dans une ère de changement et d'élargissement de la notion de complément indirect. C'est effectivement au cours des éditions de 1981 et de 1989 que le PLI propose le plus de changements de classement des constructions intransitives vers les constructions transitives indirectes : 17 % d'augmentation des constructions désormais transitives indirectes entre 1968 et 1981 et 23,8 % entre 1981 et 1989. Le pic d'augmentation se situe entre l'édition de 1968 et celle de 1989, pour ensuite retomber sous les 10 % : 7,4% entre 1989 et 1998 et 4,9% entre 1998 et 2009. Cette retombée est la preuve que le PLI, comme les autres dictionnaires, n'a pas entériné les changements de la terminologie de 1998. Il n'y a effectivement encore que 248 constructions (27,4%) consignées comme transitives indirectes dans le PLI2009 sur les 905 qui sont présentées dans cette édition et qui utilisent un complément prépositionnel nécessaire.

4. Les prépositions

Le PLI n'a pas totalement suivi l'évolution de la terminologie grammaticale pour faire passer certaines constructions intransitives dans la catégorie des transitives indirectes. L'examen des prépositions permet de mieux comprendre la réanalyse qui s'est opérée au fil des rééditions.

Dans le PLI2009, sur les 905 constructions présentant un syntagme prépositionnel nécessaire, nous avons identifié 42 prépositions, parmi lesquelles seulement 11 (26,2 %) sont présentes dans le sous-corpus de 258 constructions transitives indirectes : *à, de, sur, dans, avec, en, pour, contre, vers, après, auprès de*. Bon nombre de prépositions (*par, entre, autour de, de...à, chez, en faveur de, etc.*) semblent donc réfractaires à une réanalyse en termes de transitivité indirecte. Rappelons que la présentation des prépositions ne va pas de pair avec le classement attribué, mais avec la nécessité qu'elles ont pour le verbe, puisque depuis longtemps les grammaires et les dictionnaires considèrent que certains compléments dits circonstanciels sont syntaxiquement obligatoires.

Les prépositions qui ont entraîné un changement d'analyse vers la classe des verbes transitifs indirects figurent, bien sûr, parmi les prépositions les plus fréquentes dans l'ensemble des prépositions présentées. Leur caractère obligatoire fait en sorte qu'elles apparaissent dans les constructions et les exemples proposés.

Les classements transitifs indirects ont augmenté au fil des rééditions du PLI, mais cette évolution a quelque peu varié selon les prépositions. La préposition « à » est la première préposition citée, avec 27 % des cas dans le corpus de syntagmes prépositionnels (SP) classés comme entrant dans une construction soit intransitive, soit transitive indirecte. Le « à » arrive également en première place dans le sous-corpus des constructions transitives indirectes, mais sa très nette sur-représentation à ce niveau et à toutes les époques suppose une plus grande facilité à supporter l'analyse du syntagme prépositionnel en complément indirect. Dès 1959, 67,3%

des constructions analysées comme étant transitives indirectes s'appuient sur la préposition « à » (*accéder à, acquiescer à, adhérer à, aspirer à, céder à, contribuer à, correspondre à, désobéir à, échapper à, etc.*). Même si ce chiffre baisse jusqu'à 50,8 % dans le PLI2009, à cause de la part grandissante d'autres prépositions, le « à » se taille la part du lion dans les cas de constructions transitives indirectes.

Prép.	Constructions transitives indirectes							SP tr. ind. ou intr.
	1952	1959	1968	1981	1989	1998	2009	
à	0	101 [67,3%] [+100%]	104 [65,8%] [+3%]	110 [59,5%] [+5,5 %]	123 [53,7%] [+11,8%]	126 [51,2%] [+2,4%]	131 [50,8%] [+4%]	244 [27,0%]
de	0	43 [28,6%] [+100%]	47 [29,7%] [+9,3%]	56 [30,3%] [+19,1%]	65 [28,4%] [+16%]	72 [29,3%] [+10,8%]	74 [28,7%] [+2,8%]	189 [20,9%]
sur	0	4 [2,7%] [+100%]	5 [3,2%] [+25%]	9 [4,9%] [+80%]	20 [8,7%] [+122,2%]	21 [8,5%] [+5%]	24 [9,3%] [+14,3%]	125 [13,8%]
avec	0	1 [0,7%] [+100%]	1 [0,6%] –	1 [0,5%] –	8 [3,5%] [+700%]	12 [4,9%] [+50%]	12 [4,7%] –	40 [4,4%]
après	0	1 [0,7%] [+100%]	1 [0,6%] –	4 [2,2%] [+300%]	5 [2,2%] [+25%]	6 [2,4%] [+20%]	7 [2,7%] [+16,7%]	11 [1,2%]
dans	0	0	0	1 [0,5%] [+100%]	2 [0,9%] [+100%]	2 [0,8%] –	2 [0,8%] –	89 [9,8%]
contre	0	0	0	1 [0,5%] [+100%]	1 [0,4%] –	1 [0,4%] –	2 [0,8%] [+100%]	31 [3,4%]
vers	0	0	0	1 [0,5%] [+100%]	2 [0,9%] [+100%]	2 [0,8%] –	2 [0,8%] –	13 [1,4%]
en	0	0	0	2 [1,1%] [+100%]	2 [0,9%] –	2 [0,8%] –	2 [0,8%] –	36 [4,0%]
en... auprès de	0	0	0	0	1 [0,4%] [+100%]	1 [0,4%] –	1 [0,4%] –	1 [0,1%]
pour	0	0	0	0	0	1 [0,4%] [+100%]	1 [0,4%] –	34 [3,8%]
autres	0	0	0	0	0	0	0	92 [10,2%]
Total	0	150 [+100%]	158 [+5,3%]	185 [+17%]	229 [+23,8%]	246 [+7,4%]	258 [+4,9%]	905

Figure 3 : Les prépositions dans les constructions transitives indirectes et intransitives

Il est étonnant de constater que les syntagmes prépositionnels donnant lieu à un classement transitif indirect sont parfois disparates, et ce, dès le départ. En principe, dans les éditions de 1959 à 1968 au moins, la notion de complément d'objet indirect est en vigueur et ne convient donc qu'à des compléments sur lesquels passe l'action du sujet. Ainsi, toute indication de circonstance comme le lieu est automatiquement rejetée dans les compléments circonstanciels et donc dans la catégorie des constructions intransitives. Or, nous avons relevé 8 cas présents dès 1959 pour lesquels le classement transitif indirect avec un complément n'a jamais été remis en question : *Ce champ aboutit au chemin, La peau adhère au muscle, Atteindre au plafond, La Suisse confine à la France, Toucher au plafond, etc.* Ces cas ne sont pas nombreux, mais ils fissurent l'appareil théorique de classement. Les autres constructions transitives indirectes s'apparentent parfois de loin à la notion d'objet sur lequel transite une action et à laquelle se mêle d'autres notions comme le but (*aspirer aux honneurs, concourir au succès d'une affaire, etc.*) ou la cause (*obtempérer à un ordre, céder à la force, etc.*).

Les classements verbaux n'ont pas suivi la terminologie grammaticale de 1975 ni celle de 1998, laissant ainsi de côté de nombreuses constructions en « à ». Plus de 100 cas de verbes accompagnés de syntagmes prépositionnels sont consignés en tant que constructions intransitives : un seul exemple, *aller à*, qui est suivi d'un complément de lieu devrait être aligné sur *accéder à, adhérer à, confiner à, etc.*

Les syntagmes prépositionnels en « de » apparaissent au deuxième rang des prépositions les plus citées dans les constructions verbales (20,9%). Leur poids à l'intérieur des constructions transitives indirectes de chaque édition est resté très stable (entre 28,4 % et 30,3 %), bien qu'étant en constante augmentation (notamment en 1981 et 1989, avec 19,1 % et 16 % d'augmentation). Cette préposition supporte bien l'analyse moderne et est légèrement sur-représenté dans le sous-corpus, puisqu'il n'apparaît que dans 20,9 % des constructions du corpus.

Ici encore apparaissent des notions autres que celles d'objet, en particulier celle de lieu concret ou abstrait (*échapper de la main, approcher de la quarantaine*). Les classements apparaissent de façon variée : certaines notions, plus proches des circonstances, ont attendu l'édition de 1981 et parfois les éditions suivantes (23 cas sur 74, soit 31,1 %) pour devenir transitives indirectes. C'est le cas notamment de la notion de temps (*dater du siècle dernier*), d'origine (*nombre de maladies procèdent d'une mauvaise hygiène*) ou encore de moyen (*jouer du couteau*).

La préposition « sur », en 3^e place dans le corpus puisqu'elle apparaît dans 13,8 % des constructions (125 sur 905), conserve son rang dans le sous-corpus, mais son analyse change tardivement. Dans les éditions de 1959, 1968 et 1981, elle n'apparaît que dans 2,7 %, 3,2 % et 4,9 % des constructions du sous-corpus. Le changement d'analyse s'accélère en 1989 (8,7 %), puis se stabilise jusqu'en 2009 (1998 : 8,5 % ; 2009 : 9,3 %). En effet, parmi les cas de transitifs indirects, 9 (37,5 %) utilisent des compléments de lieu (*bifurquer sur une voie de garage, buter sur, empiéter sur son voisin, la maison repose sur le roc, etc.*). Ceux-là ne sont passés dans les transitifs indirects qu'avec une conception plus syntaxique du complément indirect, conception qui apparaît peu à peu à partir de 1981.

Si les trois premières prépositions ont conservé leur rang dans le corpus et le sous-corpus, l'ordre se dérègle par la suite. La préposition « avec », qui apparaît au 5^e rang dans le corpus, passe au 4^e dans le sous-corpus, devançant ainsi la préposition « dans », très présente dans le corpus (89 constructions sur 905, soit 9,8 %), alors qu'elle est absente des éditions de 1959 et 1968, et fort marginale dans les éditions suivantes (moins de 1%) où seules les 2 constructions *consister dans* (dès 1981) et *mordre dans* (à partir de 1989) sont analysées comme étant transitives indirectes. La préposition « dans » est trop associée à la notion de lieu et est donc réfractaire à une réanalyse

qui a pourtant cours avec d'autres prépositions. Quant à la préposition « avec », qui marque une notion elle aussi fortement associée aux circonstances, celle de l'accompagnement, elle n'entre que tardivement dans les constructions dites transitives indirectes (surtout à partir de 1989) et qu'assez timidement (malgré le bond de 7 cas supplémentaires en 1989, la proportion des constructions transitives indirectes en « avec » est de 3,5 % dans cette édition).

Cette analyse des prépositions les plus fréquentes dans les constructions transitives indirectes permet de constater que la préposition joue un rôle certain dans la probabilité qu'une construction soit analysée comme étant transitive indirecte ou intransitive dans les différentes éditions des dictionnaires Larousse. Cet aspect ne représente cependant qu'un des critères à considérer, l'autre étant la notion sémantique exprimée par le syntagme prépositionnel.

5. Conclusion

Cet article a analysé les constructions catégorisées en tant que transitives indirectes dans le PLI2009 et a présenté l'historique des classements de ces constructions à partir de sept éditions de référence. Le nombre de constructions transitives indirectes au cours de cette période a augmenté dans des proportions variables. L'évolution de la théorie grammaticale et des classements verbaux qui y sont définis a permis de comprendre que la notion d'intransitivité a été purgée de bon nombre de cas : d'abord, les transitifs indirects représentant la notion sémantique d'objet; ensuite, les transitifs indirects se définissant comme des compléments indirects syntaxiques (et non plus comme des compléments d'objet indirect). L'évolution de la théorie ne permet cependant pas d'expliquer l'ensemble des cas puisqu'elle n'a absolument pas été appliquée de manière systématique. Par contre, les types de prépositions et leurs fréquences ainsi que, dans une moindre mesure, la notion sémantique du complément permettent de mieux comprendre les tendances de reclassement au sein des catégories verbales.

Références

- Dauzat A. (1947) *Grammaire raisonnée de la langue française*. Lyon : IAC.
- Dubois J. and Jouannon G. (1956) *Grammaire et exercices de français*. Paris : Larousse.
- Grammaire Larousse du XX^e siècle* (1936) Paris : Larousse.
- Grevisse M. (1949) *Précis de grammaire*. Paris-Gembloux : Duculot.
- Lanusse M. and Yvon H. (1931) *Cours complet de grammaire française*. Paris : Eugène Belin.
- Larousse (1877) *La lexicologie des écoles, cours complet de langue française et de style*.
- Leeman D. and Dubois J. (1977) *Grammaire et exercices*. Paris : Larousse.
- Mitterand H. (1976) La nomenclature grammaticale. *Langue française*, 47-1 : 90-99.
- Nomenclature grammaticale, arrêté du 25 juillet 1910*, Centre National de Documentation pédagogique.
- Nomenclature grammaticale, Circulaire 75-250 In *BO* n. 47, 25-12-75, p. 2369.
- Petit Larousse illustré* (1921, 1952, 1959, 1968, 1981, 1989, 1998 et 2009) Larousse.
- Terminologie grammaticale, réédition de 1998*, Centre National de Documentation pédagogique.